

<http://ugtg.org/spip.php?article1355>



Il faut dire et (se) rappeler que Rochambeau était un esclavagiste !

- Repères - Débattre -



Date de mise en lignemercredi 17 novembre 2010

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



« Le chien de Madame ». Dans cette composition de la série « Petites annonces » la plasticienne Elodie BARTHELEMY dépeint la cruauté des colons. Peinture emblématique, qui montre un chien dévorant le pied amputé d'un nègre, rappelle ROCHAMBEAU ordonnant de donner des nègres à manger aux chiens.

DROIT DE REPONSE

par rapport à l'article de monsieur Bernard de Rochambeau à la page 2 du France Guyane du samedi 13 novembre 2010 intitulé :

« Il est faux de dire que Rochambeau était un esclavagiste »

DE QUI SE MOQUE-T'ON ?

« Il est faux de dire que ROCHAMBEAU ETAIT UN ESCLAVAGISTE »

(in France Guyane du samedi 13 novembre 2010 / page 2 - article de Bernard de Rochambeau descendant de celui dont l'aéroport de Matoury porte le nom)

Monsieur Bernard de Rochambeau a l'art de manier les belles phrases, il a des qualités incontestables d'historien, et encore un peu nous serions tentés de l'applaudir.

Dans ses développements, il nous rappelle ses origines nobles de par le statut de son aïeul Jean-Baptiste Donatien de Vimeur, Comte de Rochambeau et général français qui a prêté main forte aux Américains pour battre les Anglais lors de la guerre d'indépendance américaine (NDLR : la condition des esclaves dans les possessions françaises ou sur les terres américaines de l'époque, était-ce la préoccupation de ce général français ? Sûrement pas, parce que l'asservissement des roturiers et des nègres était dans l'ordre naturel de la période, et les esclaves n'étaient pas des hommes, le Code Blanc - Code noir de mars 1685, édit du Roi sur les esclaves des îles de l'Amérique, signé par Louis XIV - avait déjà décrété que l'esclave noir était objet meuble commercialisable).

Ensuite, monsieur Bernard de Rochambeau vient nous dire que c'est le fils du héros des Américains, Jean-Marie Donatien de Rochambeau, également militaire comme son père, qui a été pendant deux ans gouverneur de la Martinique. Etant au service de la France lorsque la Convention a déclaré la première abolition de l'esclavage, il a libéré des esclaves en se mettant à dos les colons.

Il faut dire et (se) rappeler que Rochambeau était un esclavagiste !

Nous citons monsieur Bernard de Rochambeau : « *Mais lorsque l'esclavage a été rétabli, Jean-Marie Donatien de Rochambeau a continué à suivre les ordres* ».

Commentaire : Mais il lui était tout loisible de désobéir aux ordres qu'il considérait injustes.

Nous citons toujours monsieur Bernard de Rochambeau : « *Pour mater une rébellion d'esclaves (NDLR : n'étaient-ce pas des êtres humains ces esclaves ?) à Saint-Domingue, il écrit une lettre qu'il adresse au général Ramel : [Je vous envoie, mon cher commandant, un détachement de cent cinquante hommes de la Garde nationale du Cap, commandé par M. Barri. Il est suivi de vingt-huit chiens bouledogues. Ces renforts vous mettront à même de terminer entièrement vos opérations. Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'il ne vous sera passé en compte aucune ration ni dépendance pour la nourriture de ces chiens. Vous devez leur donner des nègres à manger. Je vous salue affectueusement. Signé : Rochambeau]* ».

Commentaire : Ce courrier se termine par une note d'amabilité qui ne prévaut qu'entre des personnes qui se disent civilisées alors que les actes ordonnés constituent de véritables crimes contre l'humanité.

Les recommandations de Jean-Marie Donatien de Rochambeau ne sont pas un appel à l'abolition de l'esclavage (fait des abolitionnistes) mais bien un appel au rétablissement de l'ordre perturbé par une rébellion d'esclaves, c'est-à-dire le rétablissement de l'ordre esclavagiste. Donc, Jean-Marie Donatien de Rochambeau en exécutant les ordres il s'est rendu complice de crimes contre l'humanité. Il a pris son parti de défendre les intérêts esclavagistes donc il était esclavagiste. Un comportement de désobéissance l'aurait rangé dans le camp des anti-esclavagistes.

Il n'y a pas si longtemps, une polémique a mis sous la rampe des projecteurs le maire de Gonneville-sur-Mer (Calvados) qui a été invité par la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et le préfet interpellé par la Licra, à retirer le portrait du maréchal Philippe Pétain exposé parmi d'autres portraits d'anciens présidents de la République française dans la salle des mariages de l'hôtel de ville. Car il a été considéré que la politique de collaboration avec les nazis dont Pétain avait été l'architecte faisait partie d'une période sombre de l'histoire de la France, et afficher le portrait de Pétain qui avait conspué la République en instaurant un régime de substitution de type totalitaire et qui avait été déchu constituait une insulte à la mémoire des victimes de la barbarie nazie.

La souffrance et l'honneur ne sont pas l'exclusivité de l'occident, et qu'il soit permis aux descendants d'esclaves que nous sommes de considérer qu'un autre nom de baptême que Rochambeau, de l'aéroport de notre pays la Guyane dissiperait l'imagination des horreurs vécues par nos ancêtres que le nom de Rochambeau n'est pas sans rappeler.

Monsieur Bernard de Rochambeau pouvez-vous imaginer un instant que le nom du petit cousin d'Adolphe Hitler qui s'appellerait Rodolphe Hitler et qui aurait fait acte de bravoure en sauvant quelques français des rafles de la gestapo puisse être gravé sur une des faces de l'Arc de Triomphe en signe de l'hommage qui lui serait fait par la nation française, sans que ce nom ne fasse remonter à la surface les souvenirs des atrocités nazies et ne soulève le mécontentement des descendants des victimes ?

Enfin, monsieur Bernard de Rochambeau vous nous permettez une petite comparaison fortuite, car à y regarder votre aïeul Jean-Marie Donatien de Rochambeau s'identifie à Adolf Hitler qui aurait dicté ses ordres au maréchal Erwin Rommel, alors que dans le cas de votre aïeul le général Jean-Marie Donatien de Rochambeau écrivait ses instructions au général Ramel.

Le Procès de Nuremberg n'a pas épargné ceux qui prétendaient agir sur ordres de leurs hiérarchies ou du Führer Adolf Hitler, car il leur incombait de désobéir aux ordres qu'ils considéraient injustes. Ils ont été inculpés principalement de crimes de guerre et de conspiration contre l'humanité et furent condamnés à la peine capitale.

Il faut dire et (se) rappeler que Rochambeau était un esclavagiste !

Monsieur Bernard de Rochambeau à persister dans vos dénégations vous nous obligerez à vous assigner devant les tribunaux pour falsification de l'histoire.

Pour votre gouverne, nous vous rappelons que la loi numéro 2001-434 du 21 mai 2001 dite loi Taubira, du nom de la députée de la 1ère circonscription de Guyane, madame Christiane TAUBIRA (adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat, et promulguée par le Président de la République française) tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité dispose en son article 1er :

« La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XVe siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité. »

L'article 3 de ladite loi stipule :

« Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique ainsi que de la traite dans l'océan Indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité sera introduite auprès du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et de l'Organisation des Nations Unies. Cette requête visera également la recherche d'une date commune au plan international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage, sans préjudice des dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer. »

En dernier lieu, nous vous renvoyons à l'article 5 de ladite loi qui mentionne :

« A l'article 48-1 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, après les mots : « par ses statuts, de », sont insérés les mots : « défendre la mémoire des esclaves et l'honneur de leurs descendants. »

Vous devez comprendre que nous aussi nous faisons partie de l'humanité et nous avons la mémoire de nos ascendants et notre honneur en qualité de descendants d'esclaves à défendre.

De grâce monsieur Bernard de Rochambeau n'insultez pas l'intelligence des habitants de ce pays (la Guyane) que vous dites avoir adopté depuis 1983, car le temps des amen à tout ce que papa blanc disait est révolu.

ORGANISATION GUYANAISE DES DROITS HUMAINS (O.G.D.H.)